

**CHEMIN DU CHENE – GLOBAL WIND POWER**  
**COMPTE-RENDU DE LA 2<sup>EME</sup> REUNION DE TRAVAIL DU 11 JUIN 2019**  
**A HARCIGNY**

*Projet éolien  
Chemin du Chêne*



Compte-rendu rédigé par Quelia (agence de concertation, mandatée par Global Wind Power)

**TABLE DES MATIERES**

<b><u>1. LES PARTICIPANTS</u></b>	<b><u>2</u></b>
<b><u>2. INTRODUCTION</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>3. BILAN DE LA RENCONTRE PUBLIQUE A HARCIGNY</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>4. PRESENTATION DES 1<sup>ERS</sup> RESULTATS DU MAT DE MESURE</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>5. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>6. PRESENTATION DU CONTEXTE EOLIEN EN THIERACHE</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>7. PRESENTATION DES TRACES D'IMPLANTATION POTENTIELLE</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>8. PROPOSITION DE MODELISATION 3D</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>9. LES ETAPES A VENIR</u></b>	<b><u>7</u></b>
<b><u>10. ÉCHANGES</u></b>	<b><u>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</u></b>
<b><u>11. CONCLUSION</u></b>	<b><u>11</u></b>
<b><u>12. ANNEXE : LETTRE D'INFORMATION N°2</u></b>	<b><u>11</u></b>

## 1. Les participants

Ont participé à la réunion 11 personnes :

### Commune d'Harcigny

Michel TOUCHE, Maire

### Commune de Thenailles

Christophe BOURY, Maire

### Exploitant agricole

M. PERY

### Agir pour la Thiérache

M. POINTIER

### Associations environnementales

Laurent LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Thiérache - SEPRONAT

Françoise GION, Responsable de l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache - AAAT

### Global Wind Power

Thomas LOPEZ, Chef de projet

Pablo TEDEJOR, Expert vent

### ➔ Animation

Constant DELATTE et Noé FOURCAUD, Quelia, agence de concertation mandatée par Global Wind Power pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

### ➔ Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence ayant d'autres engagements au même moment :

Christine FOULON, Maire de Bancigny

Sylvain BOURGEOIS, Maire de Jeantes

Sabine VARAGO, Directrice de l'Office du tourisme du Pays de Thiérache

Thierry VERDAVAINE, Président du Pays de Thiérache

Paul VERON, Président de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation de Global Wind Power (diapositives ci-après).

## 2. Introduction

M. DELATTE, Quelia, rappelle que cette réunion fait suite à la réunion du 7 février 2019 et présente l'ordre du jour de la réunion :

- bilan de la rencontre publique à Harcigny
- présentation des 1<sup>ers</sup> résultats du mât de mesures
- synthèse des enjeux écologiques
- présentation du contexte éolien en Thiérache
- présentation des tracés d'implantation potentielle
- proposition de modélisation 3D
- les étapes à venir

## 3. Bilan de la rencontre publique à Harcigny

M. FOURCAUD, Quelia, fait le bilan de la rencontre publique à Harcigny.

- Le 25 avril 2019 à la Mairie d'Harcigny, de 17h à 20h
- Invitation via la lettre d'information n°2 distribuée le 4 avril 2019
- **Une trentaine d'habitants** des communes de Plomion, Harcigny, Jeantes et Bancigny, dont des élus
- **3 ateliers** pour découvrir le projet et contribuer à la démarche
- De nombreuses thématiques abordées
- **Compte-rendu accessible sur le site internet**



M. TOUCHE, Maire d'Harcigny, regrette qu'il n'y ait pas eu plus de participants, malgré la distribution très large de la lettre d'invitation.

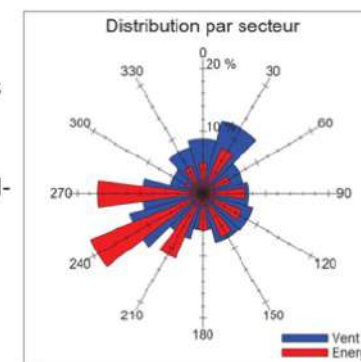
## 4. Présentation des 1<sup>ers</sup> résultats du mât de mesure

M. TEDEJOR, Expert vent, présente les résultats des études de vent depuis février 2019.

### Mât de mesures – Des résultats prometteurs



- Vitesse moyenne à 120 mètre : 7,16m/s (25,7 km/h)
- Rafale maximum à 120 mètre : 33,6m/s (121 km/h)
- Direction principale : Sud-Ouest -> Nord-Est
- 2<sup>ème</sup> projet le plus venté de GWP

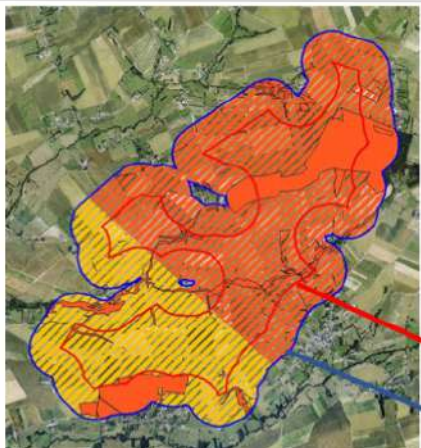


M. TEDEJOR explique que les éoliennes commencent à tourner à partir de 3 m/s. Pour le moment, la vitesse moyenne est supérieure à 7 m/s selon des mesures prises pendant les mois qui, pourtant, ne sont pas les plus ventés de l'année (printemps). Il indique qu'ils n'ont pas encore le détail des mesures du mât concernant l'activité des chauves-souris.

## 5. Synthèse des enjeux écologiques

M. LOPEZ, Chef de projet, présente une synthèse des enjeux écologiques réalisée par l'agence Envol Environnement, mandatée pour réaliser l'étude écologique du dossier.

Enjeux écologiques - Avifaune



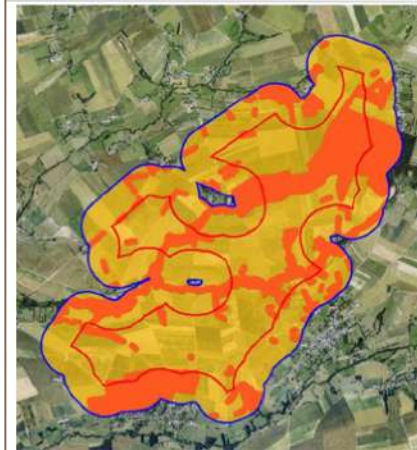
- Présence de rapaces sensibles comme le busard cendré et le milan royal dans la partie nord du site (notamment lors des phases migratoires)
- Utilisation des données bibliographiques de l'association de l'environnement locale : Picardie Nature

Zone d'étude

Aire d'étude immédiate

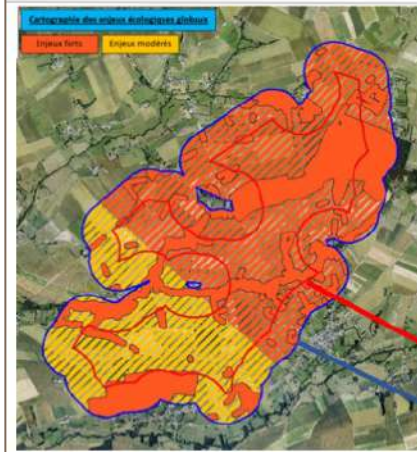
M. LARZILLIERE, Président de la Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Thiérache (SEPRONAT), indique que la population de Busard Cendré a fortement diminué à cause de l'activité agricole. Par ailleurs, la présence de Milan Royal aurait été attestée au-dessus des communes de Jeantes et Bancigny. Quand il chasse, le Milan Royal se focalise sur sa proie. Il y aurait donc des risques de collision avec les éoliennes. M. LARZILLIERE ajoute que 2 espèces d'oiseaux, le Traquet Motteux et le Traquet Tarier, sont présentes sur le territoire. Il existe aussi localement un couloir de migration, avec des oiseaux qui migrent de début mai jusqu'à fin mai.

### Enjeux écologiques - Chauves-souris



- Activité accentuée dans les bois et le long des haies structurantes
- Maximiser les distances d'éloignement et laisser une distance entre l'éolienne et le boisement. Enjeu fort jusqu'à 50 mètres autour
- Identification de quelques espèces remarquables
- Les zones purement agricoles sont fréquentées par une chauve-souris commune

### Enjeux écologiques - Recommandations



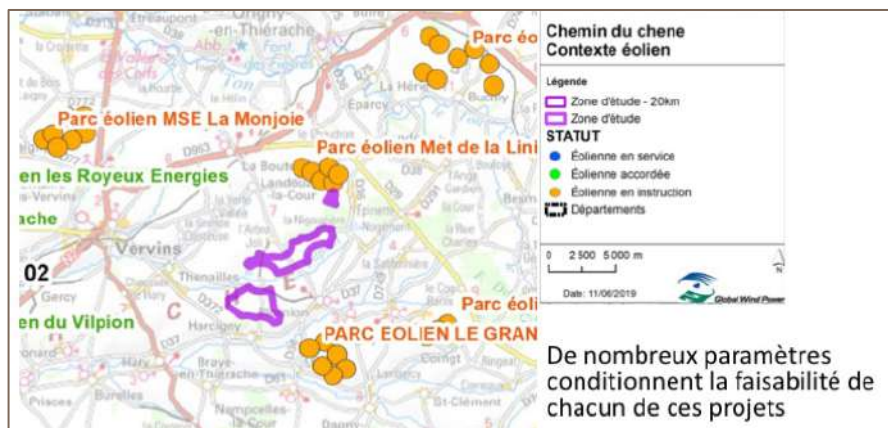
- Privilégier la **zone au sud, moins sensible**
- La région exige de laisser une distance de **200 mètres entre le boisement et les éoliennes**
- Laisser un espace de respiration d'au moins 25 mètres entre le bas de la pâle et le sol pour ne pas gêner les rapaces qui chassent en basse altitude

M. LOPEZ explique que des mesures compensatoires (par exemple : plantation d'arbres ou de haies) sont mises en place uniquement

lorsque des impacts sur l'environnement sont anticipés et ne peuvent être évités<sup>1</sup>.

## 6. Présentation du contexte éolien en Thiérache

Suite à la demande des participants à la réunion du 7 février 2019, M. LOPEZ présente les autres parcs et projets éoliens sur le territoire.

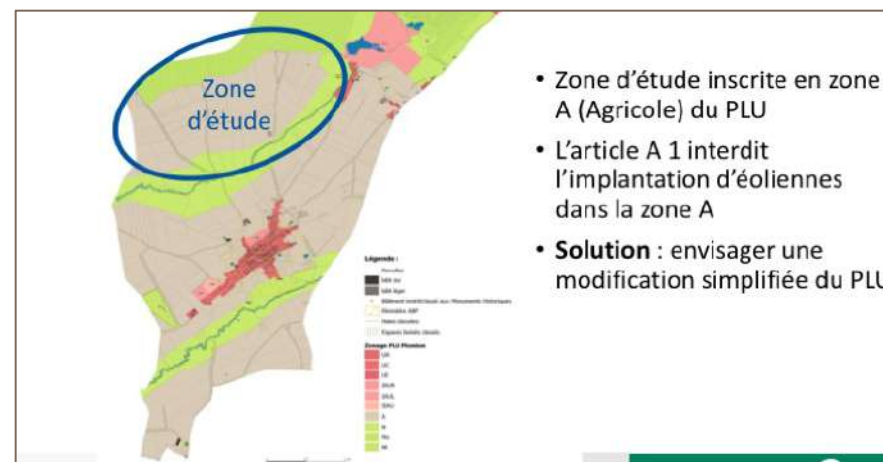


M. BOURY fait part d'un article de journal paru le jour même indiquant que le projet éolien MSE La Monjoie vient d'être en partie autorisé (5 éoliennes autorisées sur 7).

<sup>1</sup> Des informations complémentaires concernant la démarche éviter, réduire, compenser, à propos des impacts environnementaux, préconisée par l'État, sont accessibles sur notre site internet à la page « *La Démarche* »

## 7. Présentation des tracés d'implantation potentielle

M. LOPEZ explique la problématique liée au plan local d'urbanisme de la commune de Plomion, interdisant dans l'article A1 la présence d'éolienne en zone A (agricole). Son conseil municipal n'a pas souhaité faire une modification simplifiée du PLU car il s'agit d'une démarche conséquente, préférant attendre d'être accompagnée par la Communauté de communes pour mettre à jour son PLU à l'occasion de l'élaboration du PLU intercommunal.

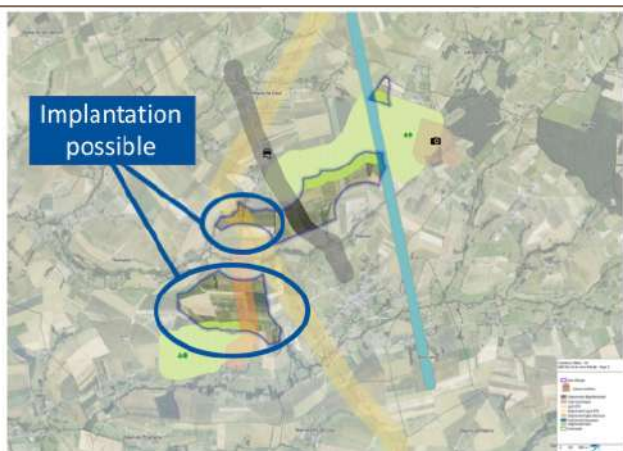


- Le conseil municipal de Plomion ne souhaite pas modifier son PLU à ce jour

Conséquences :

- L'implantation d'éoliennes sur Plomion n'est pas possible dans l'immédiat

➤ Implantation sur Harcigny



Carte du tracé n°2 :  
Deux lignes horizontales

Avantages :

- Bonne insertion paysagère
- Respect total des préconisations environnementales
- Pas d'encerclement

Désavantage :

- Production plus faible que la variante précédente



M. LOPEZ présente 2 tracés d'implantation potentielle.

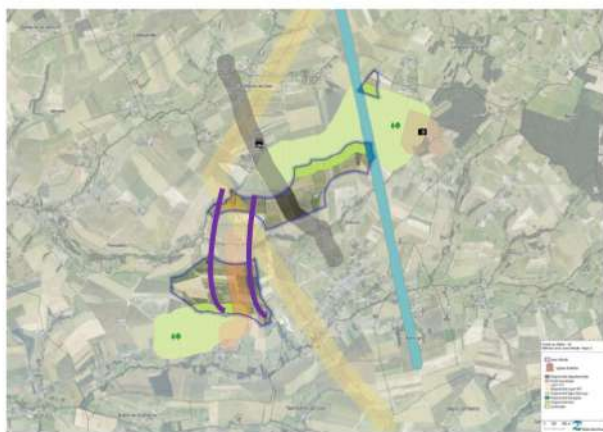
Carte du tracé n°1 :  
Deux lignes verticales

Avantage :

- Une production optimisée

Désavantages :

- Sensibilité écologiques plus importante
- Encerclement d'une maison
- Enjeux paysagers plus importants



M. BOURY, Maire de Thenailles, est le propriétaire de la maison encadrée sur le tracé n°1.

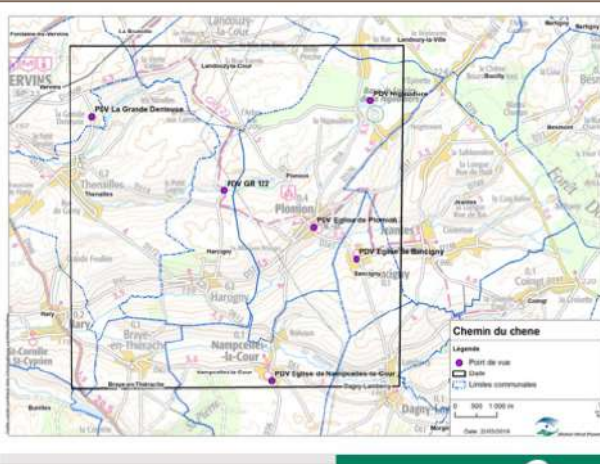
M. TEDEJOR indique que l'écart de production indiqué entre les 2 tracés n'est que de quelques pourcents.

M. LOPEZ précise qu'il n'y aura pas plus de 8 éoliennes. Une implantation plus précise pourra être donnée dans le courant des mois d'août ou de septembre, après 6 mois de données de vent et lorsque les inventaires écologiques auront été finalisés.

## 8. Proposition de modélisation 3D

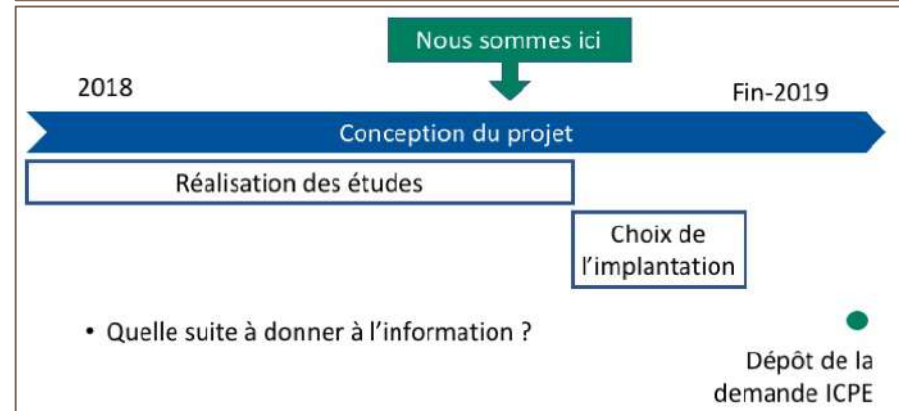
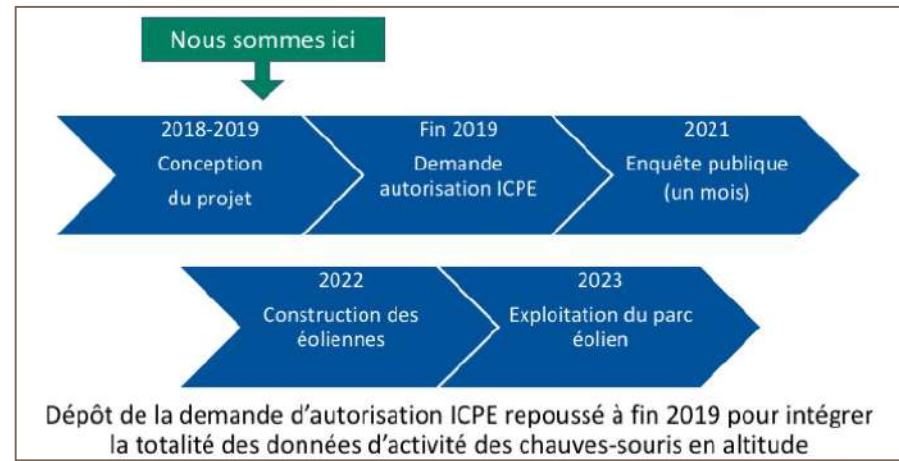
M. LOPEZ propose de modéliser le territoire et le futur parc éolien en 3D. Certains points de vue, définis à l'avance, pourront être affinés et retravaillés plus précisément pour un meilleur rendu. Ce travail permettra notamment d'avoir une immersion visuelle complète et dynamique vis-à-vis du futur parc éolien.

- Modélisation d'une maquette 3D en cours
- Possibilité de modéliser plus précisément certains points de vue
- 6 points déjà retenus
- Selon vous, quels points pourrait-on modéliser pour donner un aperçu concret des futures éoliennes dans le paysage local ?



Les enjeux paysagers exprimés par les participants sont résumés en page 9.

## 9. Les étapes à venir



M. DELATTE explique à propos de l'enquête publique que le rayon d'information est de 6 km autour de la zone d'implantation. L'enquête publique donnera, pendant 1 mois minimum, la possibilité à tous les citoyens de s'exprimer sur le projet grâce à la dématérialisation sur internet et en mairie sur des registres à disposition. Quant à



l'expérimentation d'un nouveau format de l'enquête publique, évoqué par un participant, GWP confirme que le projet ne sera pas concerné.

## 10. Échanges

### ⇒ Modélisation 3D

**Question :** Est-ce qu'une modélisation 3D pourra être réalisée depuis Vervins ?

**Réponse :** Vervins est trop éloigné de la zone d'étude pour que le rendu de la modélisation 3D soit de bonne qualité. Néanmoins, des photomontages depuis Vervins et d'autres points de vue encore plus éloignés seront réalisés. Les photomontages les plus lointains sont situés à 20 km du projet.

**Question :** Quand seront réalisées les modélisations 3D ?

**Réponse :** Les modélisations 3D seront réalisées après que l'implantation exacte des éoliennes ait été décidée.

Un participant estime que le point de vue depuis l'église de Plomion ne permettra pas d'avoir un bon aperçu des éoliennes.

Les participants proposent deux points de vue complémentaires :

- depuis la D966, sur un point haut, entre Hary et les étangs
- depuis la ferme Coquibus, sur la D372 entre Thenailles et Harcigny (Coquibus)

**Question :** Est-ce qu'une carte avec l'altitude des points de vue et l'implantation définitive des éoliennes (à partir des coordonnées GPS) pourra être transmise au public ?

**Réponse :** Global Wind Power est d'accord pour fournir ces éléments.

### ⇒ Caractéristiques du projet

**Question :** Comment est décidée la hauteur des éoliennes ?

**Réponse :** En fonction des préconisations des études environnementale, paysagère et acoustique mais aussi pour optimiser la production de l'éolienne puisque le projet est soumis à un appel d'offres qui incite au plus bas coût de production possible. Les modèles envisagés font 180 mètres de hauteur en bout de pâle, avec une puissance installée minimum de 3 MW par éolienne.

### ⇒ Implantation

**Question :** Que se passe si le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) d'une région recommande de ne pas implanter d'éolienne sur une zone ?

**Réponse :** Le SRADDET n'a pas de valeur juridique, ce n'est donc pas rédhibitoire à l'implantation d'éoliennes. Il serait néanmoins dommage que les développeurs éoliens ne suivent pas les recommandations de ce document.

**Question :** Il existe des préconisations pour que la distance réglementaire des éoliennes aux habitations soit égale à 10 fois la hauteur du mât. Qu'en pense Global Wind Power ?

**Réponse :** Les éoliennes sont de plus en plus grandes, il ne serait donc pas illogique que la distance des éoliennes aux habitations évolue. Toutefois, les parcs éoliens sont soumis à des réglementations acoustiques strictes. Si les éoliennes font trop de bruit au niveau des habitations les plus proches, elles doivent être bridées et la production est donc diminuée. Il est donc plus pertinent pour Global Wind Power de s'éloigner au maximum des habitations.

**Question :** *Quel sera le tracé des lignes électriques enfouies pour relier les éoliennes au réseau ?*

**Réponse :** Le tracé des lignes électriques enfouies entre les éoliennes et le poste de livraison sera indiqué dans le dossier ICPE. Le raccordement entre le poste de livraison et le poste source est réalisé par Rte ou Enedis, or le poste source n'est pas encore connu. En effet, c'est seulement après avoir obtenu l'arrêté préfectoral que l'on pourra faire la demande de raccordement. Nous saurons à ce moment là où nous raccorder, combien de temps cela va prendre et à quel prix. Néanmoins, dans les 2 cas, le principe est le même : aller au plus court, notamment en suivant les chemins existants, pour limiter les coûts et les pertes d'énergie.

### ➤ Impact paysager

**Question :** *Est-ce qu'il sera possible de se rendre compte de l'impact visuel des 2 tracés proposés avant de choisir le tracé définitif ?*

**Réponse :** Thomas LOPEZ explique que le tracé pourrait être choisi avant que les modélisations 3D et les photomontages soient réalisées. Il doit en discuter avec sa direction. Il ajoute qu'il est possible de mixer les 2 variantes proposées. Il est proposé que des photomontages et/ou des modélisations 3D soient transmis dès que possible aux participants par courriel ou sur le site internet.

#### **A propos des 2 tracés présentés :**

- un participant estime que le 2<sup>ème</sup> tracé sera plus visible depuis le bourg de Plomion
- un participant préférerait une implantation en quinconce
- un participant indique que plusieurs bourgs, dont ceux de Plomion et Harcigny, sont en contrebas dans la vallée et

tournés vers le sud, ils seraient donc moins impactés visuellement par un parc éolien sur les hauteurs au nord

- un participant souhaite que les enjeux environnementaux et paysagers soient bien pris en compte dans le choix du tracé.

**Réponse :** La perception des éoliennes dans le paysage est subjective. Par exemple, même des experts paysagers peuvent parfois avoir des avis divergents concernant l'implantation d'éoliennes le long d'une crête : préférant soit suivre le relief de la crête avec des éoliennes de même taille, soit adapter la taille des éoliennes pour former une ligne droite à la même hauteur.

### ➤ Santé

**Question :** *Quel est l'impact des éoliennes sur la santé ? Un participant mentionne notamment le contexte de Montcornet.*

**Réponse :** L'académie de médecine a réalisé un rapport à ce sujet selon lequel la distance de 500 mètres des éoliennes aux habitations est suffisante pour prévenir de tout risque sanitaire (la réponse détaillée est accessible sur le site internet du projet : <https://projeteoliencheminduchene.fr/l-eolien/>)

### ➤ Enjeux énergétiques

**Question :** *Un seul mât de mesure du vent sur la zone d'étude est-il suffisant ?*

**Réponse :** On estime qu'un mât suffit pour couvrir une zone d'étude de 2 km de long, ce qui est le cas pour le projet de Chemin du Chêne. Le mât, positionné sur un point haut, est au centre de la zone d'étude.

**Question :** *Est-ce qu'il est possible d'échanger les données (mesures de vent) avec les autres développeurs éoliens sur le territoire ?*

**Réponse :** Oui, c'est possible. Cela permet de limiter les imprécisions et augmenter la fiabilité des données. Toutefois, les mesures réalisées dans le cadre du développement d'un parc éolien ont un coût significatif. Il n'est ici pas envisagé à ce jour d'échanger des données avec d'autres développeurs éoliens.

**Question :** *Combien de temps dure l'exploitation d'un parc éolien ?*

**Réponse :** Le contrat d'exploitation d'un parc éolien est prévu pour fonctionner 20 ans minimum. En fin d'exploitation, ce contrat peut être renouvelé pouvant amener la durée de vie du parc éolien à 40 ans maximum.

**Question :** *En quoi le développement de l'énergie éolienne concourt à éviter le réchauffement climatique ? L'énergie éolienne est intermittente et nécessite d'autres sources d'énergie comme les centrales à charbon.*

**Réponse :** La question a déjà été traitée lors de la première réunion (cf. compte-rendu de la réunion de travail du 7 février 2019, accessible sur notre site internet)<sup>2</sup>.

## ➔ Enjeux économiques

Les interventions et questions liées à la rentabilité économiques des parcs éoliens ont déjà fait l'objet de réponses détaillées dans le compte-rendu de la réunion du 2 février 2019 accessible ici : <https://projeteoliencheminduchene.fr/wp-content/uploads/2019/03/CheminDuChene-CR-20190207.pdf>

<sup>2</sup> Des informations complémentaires à ce sujet sont apportées sur la page « L'éolien » de notre site internet.

## ➔ Enjeux environnementaux

**Question :** *Quel est l'impact des éoliennes sur l'activité des chauves-souris ? Existe-il des systèmes de bridages pour limiter cet impact ?*

**Réponse :** Les chauves-souris sont des espèces sensibles aux éoliennes. C'est pourquoi l'identification des espèces présentes dans la zone et l'étude de leur activité, y compris en altitude, font l'objet de recherches approfondies.

Les inventaires réalisés et résultats obtenus seront rendus publics dans le dossier écologique de l'étude d'impact après publication par la préfecture.

En déterminant les conditions météorologiques et temporelles propices à la sortie des chauves-souris, il est possible de paramétrer les éoliennes pour mettre en place des bridages et réduire considérablement les impacts.

Les mesures sont proposées dans le dossier et l'arrêté préfectoral exigera de les mettre en application.

Après la mise en service du parc éolien, les services de l'État procéderont à un suivi post-implantation pour s'assurer des résultats de l'étude écologique.

**Remarque :** *M. LARZILLIERE demande à quel moment de la journée ont lieu les contrôles pour l'impact sur l'avifaune et chauves-souris car, précise-t-il, des rapaces peuvent avoir mangé les potentiels cadavres.*

### ➔ Dispositif d'information et de dialogue

**Question :** *Est-il possible de rencontrer le commissaire enquêteur en mairie lors de l'enquête publique ?*

**Réponse :** Le commissaire organisera des permanences en mairie. Un registre sera accessible en mairie, aux horaires d'ouverture. Un formulaire en ligne permet à chacun de participer à tout moment. L'enquête publique n'aura toutefois pas lieu avant 2020.

## 11. Conclusion

M. DELATTE remercie les participants et conclut la réunion. Il est convenu collectivement qu'une nouvelle réunion de travail pourra être organisée en octobre. Global Wind Power continuera à informer les participants sur le développement du projet par email et via le site internet <https://projeteoliencheminduchene.fr/> pendant cette période.

## 12. Annexe : lettre d'information N°2

Annexe – Lettre d’information n°2 distribuée aux habitants des communes de Plomion et Harcigny le 4 avril 2019



## Projet éolien Chemin du Chêne

Lettre d’information n°2 – Avril 2019

### L’équipe de Global Wind Power vient à votre rencontre

*Informez-vous sur le projet  
le jeudi 25 avril de 17h à 20h*

L’équipe de Global Wind Power sera à la salle des fêtes d’Harcigny le jeudi 25 avril de 17h à 20h pour présenter le projet éolien Chemin du Chêne. Venez échanger avec nous et soumettre vos suggestions.

A cette occasion nous pourrions expliquer les étapes de développement du projet, la manière dont nous prenons en compte les enjeux du territoire. Nous pourrions répondre à vos questions sur le fonctionnement d’un parc éolien.

Découvrez les nouvelles actualités du projet sur le site internet  
et apportez vos contributions à nos réflexions :

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>

#### *Le mât de mesure du vent implanté, des premiers résultats prometteurs*

Le mât de mesures du vent, d’une hauteur de 120 mètres, a été installé en février 2019 pour une durée d’un an sur une parcelle agricole au centre de la zone d’étude.

La moyenne de vitesse du vent relevée depuis l’installation du mât est de 31 km/h à 120 mètres de haut. Il faudra pondérer cette moyenne avec les mesures prises tout au long de l’année à venir. Ces premiers résultats sont prometteurs puisque les pales des éoliennes commencent à tourner avec un vent de 10,5 km/h.





## Projet éolien Chemin du Chêne

### Des études pour affiner nos réflexions d’implantation

Nos écologues, qui recensent les enjeux environnementaux sur le terrain, nous recommandent, pour l’implantation des éoliennes, de s’éloigner des bois. En effet, la lisière de forêt (en vert sur la carte ci-contre) est plus sensible écologiquement.

Les servitudes techniques identifiées (en orange, jaune, bleu et gris sur la carte) imposent un recul aux lignes électriques, aux faisceaux hertziens et à la route départementale.



### Comment l’implantation des éoliennes est-elle définie ?

Grâce aux études (technique, environnementale, paysagère, acoustique, de vent) réalisées par nos experts, nous identifions les enjeux à prendre en compte pour définir l’implantation des éoliennes. Nous attendons les premiers résultats des études pour proposer une première implantation des éoliennes en mai 2019.

### Comment représenter les futures éoliennes dans le paysage ?

Des photos du paysage en direction du projet sont réalisées depuis une soixantaine de points de vue répartis sur 3 périmètres (immédiat, rapproché et éloignés) allant jusqu’à 20 kilomètres autour de la zone d’étude.

### Actualité – Campagne acoustique

10 sonomètres ont été installés autour de la zone d’étude pour une durée de 10 jours. L’étude acoustique permet de mesurer le bruit résiduel correspondant au bruit audible actuellement autour de la zone d’étude, puis de simuler, grâce à des logiciels spécifiques, l’impact sonore des futures éoliennes. Les simulations permettent de s’assurer que le parc éolien respectera la réglementation.



Publication par Global Wind Power France SAS en avril 2019 - Tour Vista, 52-54 quai de Dion Bouton, 92806 Puteaux  
Imprimé sur papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique

### Des enjeux paysagers à prendre en compte

L’étude paysagère, patrimoniale et touristique souligne plusieurs sensibilités locales importantes :

- les églises protégées de Plomion, Bancigny et Nampcelles-la-Cour
- le circuit des églises fortifiées et le chemin de randonnée GR 22
- la vallée verte et La Nigaudière

### Vous aussi apportez vos contributions

Lorsque l’implantation et les caractéristiques des éoliennes seront connues, elles seront insérées sur les photos pour donner une représentation réaliste de l’intégration du futur parc éolien dans le paysage local.

Nous vous invitons à vous rendre dès à présent sur le site internet dédié au projet. Vous pouvez ainsi vous informer, poser des questions et apporter vos contributions.

<https://ProjetEolienCheminDuChene.fr>  
ou par courriel : [contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr](mailto:contact@ProjetEolienCheminDuChene.fr)

